

Moutier : une opportunité pour nos institutions.

Christophe Schaffter (CS-POP)

L'accueil de la ville de Moutier est l'occasion de repenser l'architecture institutionnelle et administrative en place dans notre canton.

L'Assemblée interjurassienne avait proposé en son temps dans son Rapport final un canton à six communes.

Depuis une vingtaine d'années, la notion de district a disparu de notre organisation judiciaire. Il en est de même dans le domaine de la protection des adultes et des enfants.

Le découpage des cercles électoraux actuels avec attribution de trois sièges préciputaires à chaque district pour l'élection au Parlement pose clairement un problème de compatibilité avec le droit à l'égalité politique. Plusieurs formations politiques ont déjà soulevé ce problème. Les trois sièges préciputaires sont incompatibles avec la jurisprudence du Tribunal fédéral.

De même, aujourd'hui, le développement régional raisonne en terme d'agglomération. Celle de la région de Delémont est déjà bien en route.

La venue de Moutier doit également nous aider à mener une réflexion dans le domaine de la formation professionnelle.

Une réforme des structures de l'État semble inéluctable. Il convient également de tenir compte des promesses du Gouvernement jurassien envers Moutier durant les campagnes du 18 juin 2017 et du 28 mars 2021.

Le chemin parcouru par l'Assemblée interjurassienne et les pistes proposées, avec l'appui de l'Université de Neuchâtel (rapport Prof. Jeanrenaud), peuvent aider les acteurs politiques à prendre les meilleures décisions. À l'époque, l'AIJ parlait de gains financiers et d'un surcroît d'efficience dans un projet à 6 communes. Elle relevait que l'exercice renforcerait la visibilité du Jura et dynamiserait les collaborations avec les régions voisines, indispensables à son développement et à son attractivité. Qu'en est-il avec 4 communes ?

Le Gouvernement est-il dès lors en mesure de nous indiquer quelles seront ses ambitions et ses priorités dans la préparation de l'accueil de Moutier au regard des travaux proposés en son temps par l'Assemblée interjurassienne et de la jurisprudence du TF en matière de cercle électoral ? (cf Commentaire Jean Moritz, in Mélanges en l'honneur de Claude Rouiller, 2016, p. 119)

Christophe Schaffter (CS-POP)

Co-signataires

- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Audrey Voutat (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)

- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Roberto Segalla (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Intervention déposée officiellement le 28 avril 2021

Documents annexés

- I961.pdf



Parlement jurassien
Groupe Vert-es et CS-POP

Interpellation n° 961

Moutier : une opportunité pour nos institutions.

L'accueil de la ville de Moutier est l'occasion de repenser l'architecture institutionnelle et administrative en place dans notre canton.

L'Assemblée interjurassienne avait proposé en son temps dans son Rapport final un canton à six communes.

Depuis une vingtaine d'années, la notion de district a disparu de notre organisation judiciaire. Il en est de même dans le domaine de la protection des adultes et des enfants.

Le découpage des cercles électoraux actuels avec attribution de trois sièges préciputaires à chaque district pour l'élection au Parlement pose clairement un problème de compatibilité avec le droit à l'égalité politique. Plusieurs formations politiques ont déjà soulevé ce problème. Les trois sièges préciputaires sont incompatibles avec la jurisprudence du Tribunal fédéral.

De même, aujourd'hui, le développement régional raisonne en terme d'agglomération. Celle de la région de Delémont est déjà bien en route.

La venue de Moutier doit également nous aider à mener une réflexion dans le domaine de la formation professionnelle.

Une réforme des structures de l'État semble inéluctable. Il convient également de tenir compte des promesses du Gouvernement jurassien envers Moutier durant les campagnes du 18 juin 2017 et du 28 mars 2021.

Le chemin parcouru par l'Assemblée interjurassienne et les pistes proposées, avec l'appui de l'Université de Neuchâtel (rapport Prof. Jeanrenaud), peuvent aider les acteurs politiques à prendre les meilleures décisions. À l'époque, l'AIJ parlait de gains financiers et d'un surcroît d'efficacité dans un projet à 6 communes. Elle relevait que l'exercice renforcerait la visibilité du Jura et dynamiserait les collaborations avec les régions voisines, indispensables à son développement et à son attractivité. Qu'en est-il avec 4 communes ?

Le Gouvernement est-il dès lors en mesure de nous indiquer quelles seront ses ambitions et ses priorités dans la préparation de l'accueil de Moutier au regard des travaux proposés en son temps par l'Assemblée interjurassienne et de la jurisprudence du TF en matière de cercle électoral ? (cf Commentaire Jean Moritz, in Mélanges en l'honneur de Claude Rouiller, 2016, p. 119)

Delémont, le 28 avril 2021

Groupe Vert-es et CS-POP
Christophe Schaffter

Cosignataires en annexe



Christelle Baconat



Philippe Bassin



Raphaël Breuleux



Ivan Godat



Pauline Godat



Baptiste Laville



Rémy Meury



Céline Robert-Charrue Linder



Magali Rohner



Tania Schindelholz



Hanno Schmid



Roberto Segalla



Audrey Voutat